

## Cité-Jardin de la Butte Rouge : la journée des dupes On va démolir et on classera après.

Au conseil municipal de Châtenay-Malabry du 25 mars, il a été proposé et adopté l'engagement de l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR).

Bravo ! Enfin le maire reconnaît ce que de nombreux citoyens et associations d'experts demandent depuis de nombreuses années et se plie à la demande de la ministre de la Culture.

**Mais au même conseil, en même temps, un protocole de démolition** des bâtiments des îlots-tests est adopté. Il s'agit de 14 immeubles de la cité-jardin. Nous dénonçons un double discours caricatural.

**On va démolir 14 bâtiments d'une cité-jardin remarquable** ainsi que des arbres qui jouxtent les façades et après on va classer, mais il ne restera plus rien (plan et photos joints)

C'est gagnant pour le maire et perdant pour le patrimoine et l'environnement. Le maire continue ainsi son projet de destruction de la cité-jardin.

**Pourquoi la Direction Régionale à l'Action Culturelle laisse-telle faire ? L'Etat cautionnerait-il cette mascarade ?**

**Nous alertons les services de l'Etat. Leur inaction les rend complice de cette destruction programmée de notre patrimoine commun.**

**Association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE)**

Association loi 1901, n° de registre SP : 1803

Siège social : 8 rue Benoist

92290 Châtenay-Malabry

[assocpe@wanadoo.f](mailto:assocpe@wanadoo.f)



Photo **A** 20/24 rue Edouard Vaillant



Photo **B** 30/32 rue Edouard Vaillant



Plan extrait du protocole



Photo **C** bâtiment situé au 317/323 avenue de la Division Leclerc.